



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/01/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	30/01/2021
Lieu	Salle Fontvieille
Présents	Jean-Philippe BERSIA, , Frédéric BUISSON, Jean-François CHARRAT, Denis DUVAL, Danielle ENJARLAN, Muriel GILLET, Sandra LIZANO, Gérard MARIGNANE, Francis PAYAN, Gilles ROGIER, Dominique VIDAL, Jean-Michel VIDAL, Gisèle VAUQUOY, Francine PIEULLE IKHLEF, Corinne BEAUDUEN
Absents	Stefano BLANC, Edmond BLANC, Nicole THEILLOUT, Eric BOURASSEAU,
Procurations	S BLANC à G MARIGNANE N THEILLOUT à S LIZANO
Quorum	15 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	9h00
Heure de clôture de la séance	11H55
Présidence	Monsieur le Maire Gille ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Dominique VIDAL a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.



SECRETARIAT GENERAL

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- La demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région pour la Restauration du retable Notre Dame du Rosaire de l'église de l'Assomption

Aucune opposition sur le rajout de ce point.

Dossier N°1 :	Approbation du procès-verbal du CM du 08/12/2020
<i>Débat</i>	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 8 décembre 2020 est approuvé Aucune remarque
<i>Vote</i>	Approbation à l'unanimité
Dossier n°2	Accompagnement du PNR Verdon sur le site du lavoir de Fontvieille pour la restauration du mur en pierre sèche et réfection du pont – contribution à l'amélioration du sentier sur le patrimoine réalisé par le Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte
<i>Débat</i>	G ROGIER expose que dans le cadre de l'appel à communes volontaires proposé par le Parc naturel régional du Verdon, la commune a été retenue pour être accompagnée par l'équipe du Parc en 2021 : - sur le site du lavoir de Fontvieille par la restauration du mur en pierre sèche qui borde le lavoir et la réfection du pont, - sur l'amélioration du sentier sur le patrimoine qui a été réalisé par le Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte en Verdon, en valorisant le peuplier centenaire de Fontvieille et en ajoutant une signalétique directionnelle le long du parcours dans le village La délibération prise en décembre doit être modifiée car il était précisé que le Parc du verdon nous accompagner sur le projet du chemin royal. Il est précisé que c'est une mission d'accompagnement uniquement, le Parc ne finance pas les projets. G MARIIGNANE informe que le Parc du verdon encadre le chantier, avec leur technicité, comme par exemple dans le choix des matériaux. M GILLET précise que c'est un service de conseil/ de soutien. Ils peuvent faire intervenir des architectes, nous aider dans les montages de dossiers.
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre :



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/01/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Abstention :
Dossier N°3 :	Dérogation au repos dominical
<i>Débat</i>	G ROGIER expose que M. le Préfet envisage d’octroyer à l’ensemble des établissements de vente au détail qui mettent à disposition des biens et des services sur le territoire du département du Var, une dérogation au repos dominical en les autorisant à donner le repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés entre le 1er février et le 28 février 2021, afin de compenser leur baisse d’activité.
<i>Vote</i>	pour : à l’unanimité Contre : Abstention
Dossier N°4 :	Modification du tarif du droit de place pour le marché
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe les membres du Conseil municipal qu’ une rencontre avec les commerçants ambulants a été organisée, qu’ils considèrent que l’emplacement à 5€ est trop cher, notamment sur la période hivernale. Un arrêté provisoire diminuant le tarif à 2.50€ a été pris.</p> <p>Il y a plusieurs choix possibles : soit le tarif au mètre, qui est contraignant, soit 2 tarifs, un hivernal à 2.50€ et un estival à 5€ et s’il y a utilisation de l’électricité le tarif reste à 5€.</p> <p>G MARIGNANE souhaite savoir ce qui se pratique ailleurs</p> <p>G ROGIER précise qu’à Pontevès c’est 2€ l’emplacement, et à Régusse, 1€/mètre l’hiver et 2€/mètre l’été</p> <p>M GILLET informe que sur la commune de Rians, la gratuité a été mise en place pendant la durée de la crise sanitaire.</p> <p>D ENJARLAN précise que la gratuité peut amener beaucoup de commerçants et que l’on peut être vite débordé</p> <p>C BEAUDUEN précise aussi que lorsque le tarif va revenir à celui de départ, les commerçants peuvent ne plus venir ce qui viderait le marché.</p> <p>JM VIDAL informe qu’il n’y a que 10 places de disponible</p> <p>M GILLET explique donc que le tarif l’hiver est de 2.5€ sans électricité et 5€ avec électricité, et le tarif l’été 5€ avec ou sans électricité. Elle précise que pendant la crise sanitaire exceptionnellement, la gratuité est mise en place pour ceux qui n’utilisent pas l’électricité et de 2.5€ avec électricité, jusqu’au 1^{er} juin fin de l’état d’urgence sanitaire, et pour la période estivale 2021, 2.5€ sans électricité et 5€ avec électricité.</p>
<i>Vote</i>	Pour : à l’unanimité Contre : Abstention :

EAU ASSAINISSEMENT

Dossier n°1	Autorisation de signer la convention de groupement concernant la mission d’assistance pour la réalisation du suivi des contrats de concession du service d’eau potable et d’assainissement
--------------------	---



<p><i>Débat</i></p>	<p>G ROGIER expose à l'Assemblée que la consultation menée par le groupement des communes d'Artigues, Esparron de Pallières, Ginasservis, La Verdrière, Rians, Saint Julien le Montagnier et Saint Martin de Pallières a conduit au remplacement du délégataire sur l'ensemble des communes. Il y a eu une volonté des 7 communes de se regrouper pour l'assistance dans le suivi du contrat. Le bureau d'études Gétudes a été retenu pour une intervention sur 2 ans.</p> <p>SPL/ID83 a été retenu pour 4 ans pour l'accompagnement dans les futures travaux liés à cette délégation. Aujourd'hui la commune de Rians est coordinatrice du groupement.</p> <p>D DUVAL précise que le cumul de bureaux d'études coûtent cher, mais qu'on n'a pas le choix car il est difficile de suivre la délégation. Mais aujourd'hui le résultat n'est pas satisfaisant.</p> <p>G ROGIER explique que le bureau d'étude Gétudes coûte 28680€ TTC pour les 7 communes pour les 2 ans, soit 5607 € TTC pour 2 ans, pour SPL ID 83 c'est 7840 € ht soit 9408 € ttc pour 4 ans soit 1532 € ht, 1839€ ttc pour 4 ans, pour la part de notre commune. Il précise qu'il y a cumul de cabinet d'étude, qu'une demande a été faite pour demander le versement de la surtaxe, mais une erreur a été faite par Gétudes sur les destinataires qui n'avaient pas eu le paiement et qu'a priori ils étaient en attente à la trésorerie, car le versement a été fait dans sa globalité et le trésor public ne pouvait pas ventiler sans information.</p> <p>JM VIDAL précise qu'il s'est rendu avec F. PAYAN au COPIL de la DSP eau et assainissement à RIANs le 14/02/2021</p> <p>D DUVAL demande qui étaient présents</p> <p>JM VIDAL informe qu'il y avait les élus des 7 communes concernées (maire ou adjoints), Monsieur OLIVIARI (GETUDE), Monsieur APLINCOURT (suivi du projet), Monsieur BASILE (Directeur Régional d'AQUALTER), Monsieur TURPIN (Directeur Général d'AQUALTER) , Monsieur DARCEL (Président directeur Général d'AQUALTER)</p> <p>F PAYAN précise qu'il a été mentionné un versement dans la dizaine lors de la réunion du 14 janvier</p> <p>G ROGIER informe que pour la prestation de SPL ID83, la délibération autorisant la signature de la convention n'avait pas été prise en 2019 et que la commune de Rians avait fait l'avance, et qu'aujourd'hui il fallait régulariser en autorisant le maire à signer pour pouvoir payer la commune de Rians.</p> <p>D DUVAL informe qu'à ce jour, Aqualter se doit de suivre le contrat, qu'aucun investissement n'a été fait à ce jour</p> <p>JF CHARRAT informe que le suivi c'est le bureau d'étude et qu'il doit nous rendre des comptes.</p> <p>F BUISSON précise qu'Aqualter aura une permanence à Rians</p> <p>F PAYAN informe qu'à partir du 15 février, il y aura un responsable d'agence Haut var sur le secteur : Guillaume DIAZ qui sera notre interlocuteur privilégié</p> <p>JM VIDAL explique que concernant l'état des versements aux communes, AQUALTER précise qu'il s'agit d'un problème avec le trésor public, en résumé AQUALTER a donné un seul RIB au trésorier, il appartient à ce dernier de refaire les répartitions aux communes, le</p>
---------------------	---



	<p>problème devrait être résolu d'ici une dizaine de jours.</p> <p>JM VIDAL précise également qu'il y aura un rattrapage de l'exercice par rapport aux choix des anciennes municipalités (avant les élections) qui ont bloqués les augmentations, nous vous rappelons que la part fixe est à verser à échoir et non pas à terme échu.</p> <p>JP BERSIA précise qu'Aqualter est en retard, donc forcément Gétudes aussi, qu'il a été mis des pénalités, mais qu'Aqualter s'est prémuni de l'état difficile en raison de la crise sanitaire alors qu'au niveau administratif le travail a continué. Mais les données ayant été transmises en retard, Gétudes est en retard car il faut analyser les données.</p> <p>D DUVAL demande à ce qu'une réunion soit organisée en mairie avec les bureaux d'études</p> <p>G ROGIER propose une réunion préparatoire lors de la prochaine commission travaux. Il est proposé de mettre la pression à ces 2 bureaux d'études pour avoir des résultats. Il est souhaitable d'éclaircir la situation de ces 2 bureaux d'études.</p> <p>G ROGIER expose que concernant SPL et GETUDE, la commune de la VERDIERE n'a pas eu tous les éléments suite au changement d'équipe</p> <p>J. F CHARRAT dit qu'on est coincé, il faut récupérer une copie des contrats papiers et numérique de GETUDE et SPL, on devra refaire un compte rendu après la réunion de travail</p> <p>Reprise du vote</p>
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

FINANCES

Dossier n°1	Indemnité de budget allouée au comptable du Trésor
<i>Débat</i>	G ROGIER présente la proposition de versement de l'indemnité de confection des documents budgétaires présenté par le trésorier. Le montant s'élève à 45,73€
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°2	Autorisation d'octroi de chèques cadeaux de fin d'année
<i>Débat</i>	G ROGIER explique que chaque année en fin d'année, des chèques cadeaux sont offert par la municipalité aux agents. Jusqu'à aujourd'hui, le trésorier n'a jamais demandé de délibérer sur cette démarche. Aujourd'hui la facture est bloquée car il est nécessaire de délibérer sur l'octroi de cet avantage en nature. Au-delà de 171€, le montant alloué est soumis aux cotisations sociales, cette année un dépassement exceptionnel est autorisé jusqu'à hauteur de 342 €. Le montant pour 2020 de cette facture s'élève à 5648 €.
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention



Dossier n°3	Demande de subvention à la DRAC et à la Région pour la restauration du retable ND du rosaire de l'église de l'Assomption
<i>Débat</i>	G ROGIER explique qu'en 2019 et 2020 il n'a pas été possible d'inscrire au budget la restauration pour ce retable, mais que pour 2021 il est urgent de le faire, car c'est un bien patrimonial de la commune, c'est un chantier sur plusieurs années. Le montant est d'environ 130 000€ TTC, entre la DRAC et la Région il est possible d'obtenir 80% de financement, sachant que l'association du patrimoine va abonder de 12 000€ en subvention.
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

QUESTIONS DIVERSES

<i>Débat</i>	<p><u>Le château d'eau</u> situé sur dans le domaine du château de Monsieur Champavère :</p> <p>G ROGIER explique que Monsieur Champavère l'a interpellé concernant le château d'eau situé sur sa propriété. Cet équipement est en très mauvais état et devient dangereux, il est urgent d'intervenir, cela pose un problème de sécurité. Il souhaiterait acquérir ce château d'eau. Monsieur le Maire souhaite en débattre avec les élus afin de connaître leur position.</p> <p>D DUVAL explique que cet équipement n'est plus utilisé car les branchements ont été déplacés sur St Julien</p> <p>C BEAUDUEN demande si le châtelain va effectuer les travaux, et précise qu'aujourd'hui les allées du parc sont fermées et que tout ce qu'il y a autour est en train de rentrer dans les biens du château, que la servitude pour les allées du parc est bloquée par 2 portails fermés à clés.</p> <p>G ROGIER propose une visite sur site</p> <p>G MARIIGNANE demande s'il n'est pas possible d'échanger cette parcelle du château d'eau avec une autre parcelle</p> <p>M GILLET demande ce qui appartient au châtelain pour pouvoir envisager un échange et de préparer une "check liste" avant de rencontrer Mr CHAMPAVERE, : réflexion à mener sur les servitudes.</p> <p><u>La servitude des allées du parc :</u></p> <p>G ROGIER informe que cette servitude pour les allées du parc est utilisé aujourd'hui par les boulistes quand il le souhaitent. Il y a une demande de Monsieur Champavère pour supprimer cette servitude. Monsieur le maire précise que la décision sera collective</p> <p>D ENJARLAN précise que cette servitude concerne la fête du village, les boulistes, la fête du chien.</p> <p>C BEAUDUEN informe qu'aujourd'hui des grilles empêchent l'usage de cette servitude.</p> <p>G ROGIER informe qu'il défendra la décision qui sera prise par le conseil municipal.</p> <p>JF CHARRAT précise qu'il est important de trouver une entente, un partenariat avec Monsieur Champavère.</p>
--------------	--



STEP de la mourotte :

G ROGIER informe le conseil que la commission d'appel d'offre s'est réunie, qu'il y avait 5 candidats. Mr DURANCEAU préconise OTEIS après analyse car "BADGET" est trop limité dans le soutien et l'assistance . Il faut acquérir les terrains de Narcisse BONNET, et de Marthe POURRIERE

Mr BERSIA propose de demander au bureau d'études ce qu'on doit demander avant d'acheter les terrains

F BUISSON dit qu'on va rapprocher la station d'épuration des maisons

JP BERSIA demande si une étude de sol ne devrait pas être effectué

D DUVAL précise qu'il n'y aura pas de construction dessus, que les rejets ne se feront pas sur ce terrain, c'est un bassin étanche. Il faut rappeler l'agence de l'eau pour la demande de subvention car on n'a toujours pas de retour, normalement on a droit à 70%.

Travaux :

JP BERSIA fait un retour sur la situation des travaux sur les réseaux d'eau qui se poursuivent, pour les réseaux d'eau de la Caudane ,il reste 80 m à faire

A la Colle, c'est terminé, il reste l'enrobage à faire, au quartier Lauviere, reste 15m à faire mais il faudra un mois pour le finaliser, en mars il faut harmoniser l'enrobé des 3 chemins et un caniveau devrait accompagner les travaux la fin des travaux est prévu pour fin mars. Le solde de la subvention se fera lorsque la réception des travaux sera faite.

Voirie :

JP BERSIA expose que des devis sont en cours avec Colas et BS voirie pour l'amélioration d'une quinzaine de chemins

Eclairage public :

JP BERSIA explique qu'il y avait 15 points lumineux qui ne fonctionnaient pas. Aujourd'hui la Salette est éclairée, les autres points sont en cours de réparation. Un projet d'amélioration de secteur est en attente de chiffrage, du rond point à la salle fontvieille, l'auberge et les 2 parkings derrière, la chapelle st roch, les cèdres du château.

Services techniques :

F PAYAN informe le conseil que David GILLIBERT le responsable des services techniques est parti. Il y a eu une formation d'Aurélien MONTARD à la conduite sécurisé d'Engins de chantier(CACES)Il n'y aura pas de remplacement dans un premier temps. Aujourd'hui c'est JP BERSIA qui fait les plannings hebdomadaires. F PAYAN sera sur le terrain. Le service technique tourne avec 3 personnes aujourd'hui contre 6 au départ. Un accent est mis sur la propreté du village

Vidéo protection :

F PAYAN fait un retour sur une visite sur la commune de St Paul pour la vidéo protection. Un audit a été effectué sur la commune par EIS et une rencontre avec Lease protect va être organisée

C BEAUDUEN explique que des tentatives de cambriolages ont eu lieu, et qu'il faudrait communiquer la dessus sur le panneau lumineux.



G ROGIER explique que lors de sa rencontre avec le major de la gendarmerie, au vue du manque d'effectifs, 2 préconisations en sont ressorties : la mise en place de la vidéo protection et le procédé de participation citoyenne à mettre en place avec un référent quartier.

G MARIGNANE demande quelle suite sera donnée au CAPV

G ROGIER informe qu'il n'y a pas de changement de position. Le CAPV n'a pas accepté la proposition que la subvention soit donnée sur l'année civile. Il souhaite une subvention sur l'année scolaire. Ils n'ont pas voulu le versement proratisé sur une partie de l'année pour clôturer l'année.

Travaux mairie :

F BUISSON questionne sur le suivi des malfaçons des travaux de la mairie. G ROGIER propose de faire un état de tout ce qui ne va pas et de se rapprocher du maître d'œuvre.

Ecole :

D VIDAL explique qu'il y a quelques problèmes à l'école lors du temps méridien quant à la surveillance lorsqu'il y a des enfants qui vont aux toilettes. Il manque du personnel sur ce temps

Cérémonie du 8 mai :

G ROGIER précise qu'il faut préparer la cérémonie du 8 mai avec JF CHARRAT afin de mettre à l'honneur Monsieur DAOUST tué à 20 ans dans la MEUSE, sa tombe étant abandonnée, il suggère de mettre à l'honneur par la même occasion les Verdériens engagés dans l'armée Française pour combattre le terrorisme

PV arrêté le 30 janvier 2021 à 11H55

Gille ROGIER

Le maire



Dominique VIDAL

Secrétaire de séance